

LES ASSOCIATIONS OUVRIÈRES EN 1848 ⁽¹⁾ ...

Bien que le parti républicain au pouvoir se soit peu soucie d'abroger les lois édictées par lui - lors de la première révolution - et interdisant aux travailleurs, nous prétexte de sauvegarder la liberté des transactions, de se grouper en vue de débattre leurs intérêts (2), la révolution de Février n'en a pas moins créé un état de choses tel qu'on ne crut pas prudent de s'opposer aux essais d'association tentés par les ouvriers pour s'affranchir du patronat.

Au plus fort même de la lutte et pendant que l'insurrection de Juin menaçait de l'emporter, la Constituante, afin de conjurer le danger, alla jusqu'à voter un crédit de trois millions à répartir entre les associations existantes ou en voie de formation tant à Paris que dans les départements.

Si maigre que soit l'allocation et si antilibérales que soient les conditions imposées aux associations admises à en bénéficier, ce vote a, en somme, pour conséquence, de donner ainsi implicitement une existence légale aux associations ouvrières.

Sans doute, il se peut que la Constituante n'ait pas bien compris elle-même la portée de son acte. La bourgeoisie républicaine se soucie généralement fort peu de «*la logique et de ses grands principes*», lorsqu'elle est prise de peur ou que ses intérêts sont en jeu.

Il est à remarquer, en effet, que toutes les lois restrictives des «*Droits*» reconnus par elle dans la fameuse «*Déclaration*», émanent uniquement de son initiative. Toutes portent en tête une date de l'ère républicaine et ont eu pour promoteurs des républicains avérés, légalisant tout simplement, au nom de la Nation et de la Souveraineté du Peuple, les monstruosité jusqu'alors commises au seul nom du bon plaisir royal. Les réacteurs qui leur ont succédés n'ont eu qu'à appliquer les lois à leur propre bénéfice.

C'est d'eux qu'émane cette inique législation qui, au nom de la liberté du travail, interdit aux ouvriers de s'entendre pour maintenir ou accroître leur salaire, alors que sont protégées soigneusement les corporations d'avocats, d'avoués, d'agents de change, de commissaires-priseurs, d'huissiers, d'experts de commerce imposés par la loi, comme intermédiaires aux intéressés, sans compter les professions privilégiées d'ingénieurs, de médecins, etc..., etc...

Il s'en est fallu de peu même que ce brave monsieur Carnot, ministre de l'instruction publique sous le Provisoire et l'Exécutif, ne nous dotât d'une caste nouvelle, celle des Employés d'Etat, au moyen d'une Ecole d'Administration, heureusement tombée dans l'eau, par suite de la chute de cet intelligent fils de son père.

Toujours est-il que, grâce au fameux vote des trois millions, l'action révolutionnaire directe, impossible maintenant, à cause de la «*saignée de Juin*», a pris une nouvelle forme qui, pour être plus lente, n'en sera pas moins fructueuse, il faut l'espérer.

(1) Titre de l'extrait choisit par *Anti.mythes*.

(2) Loi dite *Le Chapelier* - 1791, interdisant les associations ouvrières.

Les socialistes militants ont compris qu'ils pourraient s'en servir pour réunir les forces éparses du prolétariat et donner ainsi au mouvement la cohésion sans laquelle ses revendications seront toujours mises on échec.

Or le groupement sous forme d'associations ouvrières est bien préférable aux sociétés secrètes, - toujours sous le coup de lois prohibitives et n'étant le plus souvent qu'une arme au service d'intérêts étroits ou d'ambitions malsaines.

Aussi ces associations ont-elles prises un très grand essor à Paris et dans les centres industriels.

Tous les corps de métiers y sont représentés: bijoutiers, billardiens, blanchisseuses, boulangers, boutonniers, chapeliers, colleurs de papier, chaussonniers, cordonniers, coiffeurs, corroyeurs, ébénistes, graveurs, horlogers, lingères, facteurs de pianos, ferblantiers, fermiers, maçons, mécaniciens, mégissiers, menuisiers, menuisiers en chaises et en fauteuils, peintres en bâtiments, tapissiers, tanneurs... etc...

Enfin les associations de cuisiniers se comptent par vingtaines.

Rien d'amusant comme le vocabulaire de ceux-ci dans leur service:

Un droitier au citoyen! — est une tête de veau. *Un prétendant!* — Un pied de cochon. *Une rue de Poitiers!* — Une omelette. *Un président!* — Des mendiants. *Un Girondin!* — Fromage crème et confitures. *Un Montagnard!* — Confitures, cerises ou groseilles. *Un prolétaire!* — Ragoût de pommes de terre. ... Et ainsi pour toute la carte.

Ce mouvement est des plus intéressants à étudier - ce que me permet de faire ma nouvelle profession de comptable - à cause du classement d'après le mode de rémunération adopté par chacune de ces sociétés entre les associés.

Il ne s'agit naturellement que des associations libres et non de celles ayant reçu leur part dans l'allocation officielle. Les statuts de ces dernières, rédigés et approuvés par une commission spéciale de répartition, sont strictement conformes à ceux des sociétés d'exploitation capitaliste.

Les cordonniers, les tailleurs, les chapeliers, les tanneurs, les corroyeurs et les cuisiniers sont généralement, communistes. Chez certains, le taux de la rémunération est égal pour tous. Chez d'autres, cette rémunération est établie au prorata des besoins de chacun déterminés d'après le nombre de personnes composant la famille, déduction faite de celles qui exercent elles-mêmes une profession rétribuée. Ce dernier mode communiste me paraît approcher le plus d'une véritable égalité.

Quant, aux autres corps de métiers en association, le plus grand nombre pratique le système ayant cours dans les ateliers ordinaires. Le prix de la journée est déterminé d'après l'habileté de chacun. Seuls les bénéfices - s'il y en a - seront répartis également entre tous, proportionnellement au nombre d'heures de travail effectué.

Les menuisiers, les billardiens, les peintres en bâtiments, les maçons, etc..., etc..., seront régis d'après ce système.

L'apport social étant le même pour chaque associé, aucun intérêt ne lui est attribué.

Mais tous les statuts stipulent que, provisoirement, la rétribution journalière sera limitée au strict nécessaire, la plus grande part des produits (environ les deux tiers) devant être appliquée à l'achat des marchandises et de l'outillage nécessaires, ainsi qu'à la création d'un fonds de roulement qui permette de faire le plus possible les acquisitions au comptant.

Enfin, toutes s'accordent aussi à destiner les bénéfices à la création de nouveaux groupes d'associés.

Cette dernière clause est toute platonique, car, dans les conditions où se trouvent les associations, la perspective de bénéfices n'est qu'une illusion. Mais, comme intention seule, ce n'en est pas moins la marque d'un énorme progrès sur l'esprit qui animait les corporations ouvrières d'autrefois et dont le compagnonnage est actuellement encore imprégné.

Tout ce nouveau mouvement ouvrier, issu de la conception socialiste atteste un remarquable esprit de solidarité pouvant conduire les travailleurs à leur affranchissement. Il s'agit de faire la guerre à la concurrence tant prônée par les bourgeois sur laquelle seule repose l'exploitation des salariés par les patrons.

Quelle différence, dès lors, entre cette nouvelle conception des intérêts ouvriers et celle du compagnonnage, n'ayant en vue que de garantir d'exclusifs intérêts corporatifs!

Tout en se dévouant sans réserve à ce mouvement ceux des ouvriers qui y prennent part avec une réelle conscience de son but véritable, ne se leurrent pas d'espérances chimériques sur la portée économique de ces essais d'association.

Pour eux, ce n'est qu'un apprentissage, pour amener les travailleurs à la direction de leurs affaires.

La plupart d'entre eux, en effet, absorbés tout entiers dans les détails techniques de leur profession, détails que les nécessités actuelles de la grande industrie tendent à transformer en spécialités, sont généralement très ignorants de tout ce qui se rattache à l'organisation et à la gestion de l'industrie qui les occupe.

Même dans ce qu'on appelle simplement le métier, l'artisanerie, où les éléments de la production sont des moins compliqués et où l'ouvrier confectionne le produit dans toutes les parties qui le composent - la chaussure par exemple -, cet ouvrier ne connaît guère que le rapport du prix de main-d'œuvre qui lui est payé et le prix de vente au consommateur. Mais il ignore le plus souvent tous les facteurs intermédiaires constituant - dans l'état économique actuel - le prix réel de revient. Il est ainsi porté à les négliger ou à s'en exagérer l'importance, double écueil des plus graves lorsqu'il est appelé à opérer pour son propre compte.

Or, quel meilleur moyen, pour les ouvriers, d'acquérir ces notions indispensables que de les étudier sur le vif?

A ce point de vue donc, l'association est d'une utilité incontestable pour l'éducation pratique des travailleurs, en vue de leur affranchissement économique.

Ainsi pensent les vieux socialistes.

Mais ils ne sont pas sans inquiétudes sur les illusions que se font les jeunes en entrant dans le mouvement.

Ceux-ci, en effet, sont trop disposés à croire que du succès ou de la chute de l'association dépend l'avenir de la Révolution sociale. Ils attribuent à cette forme actuelle de l'action socialiste une valeur qu'elle ne peut avoir, quant à la solution du problème social.

Etant donné le milieu économique dans lequel les associations ouvrières doivent se mouvoir, quel que soit le mode accepté par chacune d'elles quant aux relations intérieures de ses membres, que le mode soit communiste ou autre, elles n'en seront pas moins obligées de se conformer aux préjugés de leur milieu, de les refléter et enfin d'en être ou les victimes ou les bénéficiaires.

Les sociétés économiques actuelles reposant toutes sur la concurrence et l'insolidarité, les associations, si fraternelles qu'elles soient d'intention, seront forcées - sous peine de mort - de se soumettre à ces prétendues lois et de n'avoir non plus d'autre règle dans leurs rapports extérieurs et sociaux que celle de «l'offre et de la demande». - Ce sera la guerre de groupe à groupe substituée à celle d'individu à individu: rien de changé au fond.

L'association ouvrière se trouve ainsi prise dans ce dilemme: ou l'insuccès par suite de difficultés financières insurmontables - malgré l'abnégation de ses membres; ou la réussite au prix seulement de l'abandon du but poursuivi et des principes invoqués. C'est-à-dire, dans ce dernier cas, l'association devenant capitaliste et salariant à son tour les auxiliaires qu'elle sera contrainte de s'adjoindre temporairement, chaque fois que l'exigera un surcroît de travail auquel il lui faudra luire face pour ne pas perdre sa clientèle.

La bourgeoisie intelligente le comprend bien ainsi. - Rassurée par les nombreuses chances d'insuccès, elle sait bien en tout cas que les rares associations qui réussiront à se développer seront logiquement amenées, en raison même de ce développement, à venir renforcer l'armée des exploités.

Il existe, il est vrai, un moyen d'obvier à ce dilemme: la *Fédération des associations ouvrières solidarisées*. Mais l'idée n'est pas encore mûre, et puis la bourgeoisie est légalement armée pour s'y opposer. Elle doit avoir prévu le cas.

Gustave LEFRANÇAIS.
